

## Verbois nucléaire

## Incendie criminel

Un incendie criminel, revendiqué par un groupe qui a pris le nom de « Pour la résistance active » — ce dernier a fait parvenir des tracts parlant de sabotages — a détruit à Verbois, sur le site de la future centrale nucléaire, en aval du barrage hydro-électrique, sur la rive droite du Rhône, une baraque en bois abritant du matériel technique, destiné notamment à mesurer les effets du vent, appartenant à la SA de l'Energie Ouest-Suisse, promotrice des futures installations, causant des dégâts dépassant cinquante mille francs.

Alertée, la police a constaté que la porte de la baraque en question avait été ouverte par effraction, le pied-de-biche utilisé pour cela ayant été abandonné sur les lieux. Les recherches entreprises n'ont donné aucun résultat jusqu'ici. En effet, il est difficile de les orienter.

On peut toutefois déplorer que des personnes opposées à cette centrale nucléaire se laissent aller à des actes de ce genre, qui ne font d'ailleurs que desservir leur cause. La violence, sous toutes ses formes, doit être réprochée, quel que puisse en être le mobile et que que soit le but à atteindre.

C'est pourquoi cet acte de sabotage devra être puni comme il le mérite, pour autant, bien sûr, qu'il soit possible d'identifier, puis de retrouver, les responsables de cet acte criminel. Car, il va de soi que le tract, signé « Pour la résistance active », est, en fait, parfaitement anonyme.

H. V.

## Au Musée d'ethnographie

## Inauguration de

## « Trésors de l'Equateur »

Près de deux cent personnes, dont plusieurs membres de la colonie équatorienne de Genève, ont assisté jeudi soir à l'inauguration officielle de l'exposition « Trésors de l'Equateur ». Atmosphère élégante sans snobisme, public intellectuel sans pédanterie, car personne ne pourrait jouer de rôle devant la magnificence de ces séries de céramiques allant des formes géométriques aux lignes épurées jusqu'aux surcharges d'un baroque inattendu, allant aussi de réalisations primitives encore hésitantes à la subtilité raffinée des bijoux.

On notait la présence de MM. Altorf, représentant M. Hürlimann, conseiller fédéral membre du comité d'honneur, Clerc, président du Conseil municipal de la Ville de Genève et les représentants des autorités cantonales et municipales qui devaient commenter cette exposition. S.E. Hugo Jativa-Ortiz, représentant permanent de l'Equateur auprès de l'Office des Nations Unies à Genève et M. Ramon Valdez, chargé des affaires culturelles, représentaient l'Equateur, le généreux prêteur de cette exposition qui ne se lassera jamais de subjuguer ses visiteurs.

Le ton des allocutions officielles parut modelé par l'âme présente dans les séries présentées. M. André Jeanneret, directeur de notre musée d'ethnographie, souligna la découverte d'une culture originale basée sur l'esthétique que Genève connaît maintenant grâce à l'aide des autorités municipales qui répondirent favorablement à ses projets. M. André Chavannes, conseiller d'Etat, rappela avec bonhomie ses souvenirs d'enseignant UNESCO à Quito, voici de nombreuses années; Mme Lise Girardin, conseiller administratif délégué aux Beaux-Arts et à la Culture, remerciant les délégués équatoriens pour le geste magnifique de leur pays, fit ressortir la puissance de cette initiation sur le plan artistique d'une civilisation inconnue. S.E. M. Hugo Jativa-Ortiz, au nom de l'Equateur, s'attacha à relever en termes aimables l'amitié entre son pays et Genève, dont le prêt de ces collections est un aspect. Enfin, M. Hernan Crespo Toral, directeur du Musée d'Archéologie de Quito propriétaire de ces séries fit « chanter » une bouteille-sifflet, générale réalisation de potiers forestiers de l'an 1800 avant notre ère.

Cette exposition est ouverte au public du 17 mai au 29 septembre 1974.

Georges Lobsiger

## Pincé en flagrant délit

Un cambrioleur a été surpris en flagrant délit, alors qu'il s'appropriait le contenu d'une cagno-matic. Appréhendé, le quidam a reconnu avoir déjà commis un certain nombre de fric-fra. Il s'agit d'un Zurichois d'une vingtaine d'années, sans profession, qui a été écroué à la prison de Saint-Antoine.

## Le corps électoral cantonal a clairement dit non à la chasse

- L'initiative populaire est acceptée par 25 776 oui contre 10 748 non.
- Le contreprojet du Grand Conseil a été repoussé par 23 810 non contre 12 755 oui.
- Participation au scrutin : 22,01 %.

Par Henri Villy

Durant le week-end, le corps électoral cantonal avait à se prononcer sur l'initiative populaire réclamant la suppression de la chasse sur l'ensemble du territoire genevois ainsi que sur le contreprojet voté par le Grand Conseil, sur proposition du Conseil d'Etat, limitant la chasse et prévoyant la création d'une commission de la faune.

Le verdict du corps électoral est clair et net, bien qu'il n'ait été rendu que par une minorité de citoyens et de citoyennes, puisque 38 412 d'entre eux seulement se sont déplacés pour donner leur avis alors que 174 518 noms figurent sur les rôles électoraux.

Il n'est pas moins qu'un peu plus de deux électeurs, ou électrices, sur trois ont dit non à la chasse et que deux sur trois également se sont opposés au contreprojet des autorités, qui contenait pourtant d'excellentes choses.

C'est dire que la chasse a définitivement vécu sur le territoire du canton de Genève et que l'on n'y organisera plus que des battues, de temps à autre, si une prolifération excessive du gibier indigène, tant à poils qu'à plumes, venait à se manifester et qu'il en résulte des inconvénients sérieux pour l'agriculture.

## Même à la campagne

En Ville de Genève, les résultats des quinze arrondissements de vote sont encore plus nets et plus massifs que ceux concernant l'ensemble du canton. L'initiative populaire a été acceptée par 11 515 oui contre 3 420 non, tandis que le contreprojet a été rejeté par 10 588 non contre 4 466 oui.

Dans le canton, il ne s'est trouvé qu'une douzaine de communes seulement pour rejeter l'initiative populaire, parfois d'extrême justesse. Il s'est agi d'Aire-la-Ville, de Bardonnex, de Cartigny, de Collex-Bossy, de Dardagny, de Gy, de Jussy, de Lancy, de Plan-les-Ouates, de Presinge, de Russin, de Satigny et de Soral.

Quant au contreprojet, il n'a trouvé grâce que dans les communes qui viennent d'être citées, à l'exception toutefois de Plan-les-Ouates, qui l'a également repoussé.

## AVIS MORTUAIRES

Madame Henry Roehrich, à Chaillevette (France);

Madame Françoise Roehrich et ses enfants Philippe, Anne et Nicolas, à Genève;

Monsieur et Madame Michel Roehrich et leurs enfants Line, François et Ariane, à Valence (France);

Monsieur et Madame Roger Roehrich et leurs enfants Christine, Pierre-Henri et Brigitte, à Royan (France);

Monsieur et Madame Christian Roehrich et leur fille Nadine, à Archamps (France);

les familles Vaugirard en France, Roehrich à Genève et aux Etats-Unis, Fritsche en Allemagne, Dunant et Charvoz à Genève, Durrleman en France;

Mademoiselle Mariette Hamaker, à Genève; ainsi que les familles parentes, alliées et amies, ont le grand chagrin de faire part du décès de

## Madame Henry ROEHRICH

leur très chère épouse, mère, belle-mère, grand-mère, sœur, belle-sœur, tante, grand-tante, parente et amie, survenu subitement le 17 mai 1974, à Chaillevette (France).

Les obsèques auront lieu à Chaillevette F. 17 - 890.

Domicile à Genève: 59, avenue de l'Ermitage, 1224 Chêne-Bougeries.

Cet avis tient lieu de lettre de faire part.

En ce qui concerne les votes anticipés et ceux exprimés par correspondance, ils ont donné les résultats suivants: 1924 oui et 883 non pour l'initiative populaire, 1025 oui et 1738 non pour le contreprojet.

## Les mots d'ordre des partis politiques n'ont guère été suivis

Force est bien de constater, en examinant les résultats de ce scrutin, que les mots d'ordre donnés par les différents partis composant la constellation politique genevoise n'ont guère été suivis.

En effet, les partis libéral, radical, démocrate-chrétien et l'Alliance des indépendants recommandaient aux électeurs et électrices de repousser l'initiative populaire, tandis que les socialistes et le parti du travail laissaient la liberté de vote à leurs adhérents et sympathisants.

Seule Vigilance recommandait le oui, ce qui lui vaut donc de se trouver dans le camp des vainqueurs, aux côtés des différents groupements de protection de la nature et de la faune ainsi que des promoteurs.

Quant au contreprojet du Grand Conseil, il était soutenu par tous les partis politiques, y compris ceux de gauche et d'extrême gauche, à l'exception toutefois de Vigilance. Là également, les partis politiques n'ont pas été suivis, ce second vote étant évidemment la conséquence du premier, celui concernant l'initiative réclamant la suppression complète de la chasse.

## Désaveu pour le Conseil d'Etat et le Grand Conseil

## et le Grand Conseil

Il est évident que, dans cette affaire de chasse, les électeurs et les électrices se sont laissés guider, dans leur vote, par leurs propres sentiments ainsi que par leur cœur. Dans les isolaires, ils ont exprimé leur opinion selon leur conscience et sans nullement se préoccuper de leurs options politiques.

Il n'en reste pas moins que ce verdict populaire constitue un net désaveu, à la fois pour le Conseil d'Etat, et plus particulièrement pour son président, M. Gilbert Duboule, chef du Département de l'intérieur et de l'agriculture, directement concerné, puisque ce sont ses services et lui qui avaient mis au point le contreprojet, ainsi que pour le Grand Conseil, qui l'a discuté et adopté en commission, puis en séance plénière, à une très forte majorité. Il y a donc, en l'occurrence, divorce entre l'opinion publique et ses mandataires dans les conseils de la République.

## Rixe aux Pâquis

## Un blessé et une arrestation

Une altercation s'est produite, de nuit, à la sortie d'un établissement public du quartier des Pâquis, entre plusieurs Espagnols travaillant à Genève. Renversé sur le capot d'une voiture, l'un des antagonistes a sorti un couteau de sa poche et en a porté un coup à l'un de ses compatriotes, qui a été sérieusement atteint à l'abdomen.

Transporté à l'hôpital, le blessé est dans un état satisfaisant. Quant à l'auteur du coup de couteau, il a été arrêté et écroué à la prison de Saint-Antoine, après avoir été inculpé de lésions corporelles graves.

## Stand de tir cambriolé

En fracturant un volet de protection, des inconnus se sont introduits dans le stand de tir de Versoix. Ils en sont repartis avec trois appareils téléphoniques ainsi que dix kilos de douilles. On se demande si ce n'est pas par dépit que les malfaiteurs ont emporté ce matériel, faute peut-être d'avoir pu se procurer les armes qu'ils cherchaient.

Il faut cependant déplorer que cette opinion publique ne représente qu'un peu moins du quart de l'ensemble du corps électoral cantonal. Une fois de plus, c'est une minorité de citoyens et de citoyennes qui a décidé pour tous les autres.

Il y a lieu de signaler aussi que, au cours de la campagne de propagande qui a précédé le scrutin du week-end, certaines maladroites ont été commises par les milieux s'opposant à l'initiative populaire et soutenant, par conséquent, le contreprojet des autorités. Les interventions de dernière heure, par voie d'annonces parues dans la presse, de la commission cantonale de la chasse qui, de toute manière est moribonde, ont été diversement appréciées, c'est le moins que l'on en puisse dire.

## Réactions

## après un scrutin

## Une loi sommaire...

Le Parti libéral communique ce qui suit:

Une nette majorité des électrices et électeurs qui sont allés voter se sont donc prononcés pour l'interdiction de la chasse.

Pour notre part, devant l'inflation législative qui sévit, nous regrettons qu'une telle mesure fasse l'objet d'une inscription dans la Constitution: les lois et règlements suffisent.

Nous estimons également que la loi qui a été votée est sommaire, moins complète que le contreprojet et qu'elle ne protège pas l'ensemble de notre faune. Les libéraux veilleront sans tarder, par leur intervention au Grand Conseil, à combler ces lacunes. Il convient en effet de reprendre de nombreux éléments positifs qui étaient contenus dans le projet de loi Dériaz sur la faune.

Un électeur sur cinq a voté. Le Parti libéral n'est pas étonné de cette faible participation électorale. Depuis plusieurs mois en effet, sur le plan fédéral comme sur le plan cantonal, on constate que divers groupements ou partis, inquiets de l'évolution actuelle de notre civilisation, sont pris de frénésie législative et abusent du recours à l'initiative constitutionnelle.

Ces abus minent la démocratie directe en décourageant la participation du citoyen actif, qui a le sentiment de n'avoir plus prise sur les événements. Il serait plus salutaire d'approfondir ce qui est, d'en garantir la solidité, de remettre l'homme au centre des grandes décisions. Dans ce but, une exigence désormais s'impose: le répit.

## Remettre sur le métier

Le Parti démocrate-chrétien communique ce qui suit:

« Le Parti démocrate-chrétien a pris acte de la volonté exprimée par la majorité des votants de supprimer la chasse sur le territoire du canton de Genève.

Il regrette cependant que le contre-projet du Conseil d'Etat, qui, à côté de mesures limitant strictement l'exercice de la chasse, contenait de nombreuses dispositions relatives à la protection de la faune et de la flore, ait été de ce fait rejeté car l'initiative relative à la suppression de la chasse ne prévoyait rien dans ce domaine.

Conscient du fait que les personnes qui ont voté pour la suppression totale de la chasse n'en sont pas moins favorables à des mesures propres à mieux protéger la faune et la flore de notre canton, le Parti démocrate-chrétien proposera au Grand Conseil un projet de loi reprenant l'essentiel des mesures prévues à ce sujet par le contre projet du Conseil d'Etat. »

## Un résultat net

L'Alliance des indépendants communique ce qui suit:

Le résultat du scrutin est net; les partisans d'une interdiction totale de la chasse dans le canton l'ont emporté avec une large majorité.

L'Alliance des indépendants pense que cette votation appelle cependant quelques réflexions; elle constate que le nombre des votants est relativement élevé, d'une part, ce qui peut s'expliquer par le fait que tous les adversaires de la chasse ont voté et, d'autre part, que la question posée l'était de telle manière que, pour une fois, nos autorités ne pourront pas tourner la volonté populaire et que les citoyens savaient que le verdict des urnes serait respecté. Ceux qui disent « A quoi bon voter, ils font quand même comme ils veulent » se sont dérangés.

Il semble également curieux que le gouvernement organise une votation avec, pour seul objet, un sujet relativement minime. Il est vrai, qu'une fois de plus, la loi n'avait pas été respectée par nos autorités et que l'initiative n'avait pas été soumise au peuple dans les délais prévus par celle-ci. Dans le cas particulier, le Conseil d'Etat craignait-il, peut-être, un nouveau recours au Tribunal fédéral! Mais qu'en est-il de l'initiative de l'Institut de la vie concernant entre autres la gratuité des moyens de transports publics? Là aussi les délais prévus par la législation sont largement dépassés.

## Une expérience unique

L'Union Nature-Faune (CADAP, WWF, SGPA), le Comité d'initiative pour la suppression de la chasse et Groupement des promeneurs et amis de la nature communique ce qui suit:

Pour la première fois au monde des hommes ont renoncé spontanément au droit de chasser chez eux par amour pour la nature et les animaux. Cette volonté des citoyens genevois est sans équivoque: ils veulent que nos autorités prennent sérieusement en main le problème de la protection de la nature dans notre canton.

Tout destinait Genève à être la première communauté à inaugurer dans ce domaine. La campagne genevoise va devenir ainsi le terrain d'une expérience unique en matière de gestion de la faune. Pour tenir compte du vœu exprimé par la population d'une façon si nette, notre premier objectif sera d'obtenir un projet de loi sur la protection de la nature.

Cette loi devra d'abord mettre sur pied un véritable service de protection de la nature, déterminer de nouvelles réserves et gérer la faune non plus à coups de fusil, mais en recherchant l'équilibre naturel dans l'intérêt et le profil de tous.



Nouveau  
Garage S.A.

Rue Pré-Jérôme 21-23

GENÈVE

Tél. 20 21 11

ASSA 9524



JOURNAL DE GENÈVE

cherche

1 linotypiste

horaire de nuit

Semaine de cinq jours

1 typo

horaire de jour

Faire offres à la direction du « Journal de Genève » case postale, 1211 Genève 11 ou téléphoner au 25 03 50.

## LA COMMUNAUTÉ ISRAËLITE DE GENÈVE

exprime sa consternation et son émotion devant l'assassinat

## D'ENFANTS INNOCENTS

## VICTIMES DE LA TUERIE DE MAALOT

en Israël, s'associe au deuil des familles douloureusement éprouvées et convie la population de Genève tout entière à se rassembler devant le monument aux martyrs victimes du nazisme, place de la Synagogue, pour s'y recueillir et dire la prière des morts: lundi 20 mai 1974 à 18 h. 30.

## LA DIRECTION ET LE PERSONNEL DE

BAUMANN-JEANNERET S.A.

GENÈVE - LAUSANNE

ont la tristesse de faire part du décès de

## Monsieur Pierre FELIX

directeur-adjoint

qui, sentant ses forces diminuées et aspirant à plus de sérénité, a pris tout récemment sa retraite; il a succombé dans sa lutte courageuse contre le mal qu'il sentait. Nous garderons de ce fidèle et valeureux compagnon de travail un souvenir reconnaissant et ému.

Pour les obsèques, se référer à l'avis de la famille.